

asei.asso.fr



A toutes et tous, A chacune et chacun

**Objet**: Point sur la situation Covid 19 au sein de l'ASEI

Référence: CD/ 10165

Ramonville, le -1 SEP. 2020

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez pu décompresser et vous reposer durant cette période estivale après un premier semestre fort éprouvant.

La rentrée scolaire est désormais bien présente et, comme les autres années, nous avons laissé une certaine latitude horaire aux parents pour accompagner leurs enfants lors du premier jour.

L'épidémie Covid a repris de l'ampleur et les départements de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de l'Ile de France sont classés en rouge, ce qui signifie une forte circulation du virus. Des mesures exceptionnelles ont été prises par les préfets et les maires des villes concernées notamment le port du masque. La situation est tendue dans les autres départements et nous devons nous souvenir de ce que nous avons déjà appris pour nous prémunir face à l'épidémie.

C'est pourquoi je ne considère pas qu'il s'agit d'une seconde vague mais bien de la résurgence de l'épidémie initiale.

Nous avons désormais des équipements de protection en nombre suffisant et nous avons établi des protocoles qui nous permettent de faire face à l'épidémie. Il est important en effet d'adopter la conviction que nous devons désormais « vivre avec le virus ».

J'ai demandé à ce que la prise de température soit remise en place à l'entrée des établissements afin que chacun puisse avoir pleinement conscience de sa responsabilité professionnelle face au risque tant vis-à-vis des personnes accompagnées que de ses proches et ses amis. Il y a bien un danger potentiel mais nous avons les moyens de vivre avec.

Le retour des enfants et adolescents montre que les parents ont confiance et conscience de la nécessaire reprise de la scolarité. Il en est de même pour les autres établissements sanitaires, ESAT, foyers et services.

Le port du masque en permanence dans les établissements n'est pas plaisant mais il paraît avoir fait ses « preuves ». « Le bon sens » permettra de répondre à ces injonctions nationales avec intelligence et discernement. La complexité des annonces des pouvoirs publics et des organes de presse ne doit pas nous détourner des objectifs basés sur la réflexion bénéfice/risque.

Je présiderai un CSSCT exceptionnel mercredi 2 septembre afin de reprendre au plus vite le dialogue avec vos représentants pour nous ajuster au mieux. Il en sera de même dans les bassins.

Dans le même esprit, nous avons signé avec les trois organisations syndicales (CFDT, CGT, SUD) un accord fixant une prime de 500 euros nets de charges et d'impôts qui sera versée fin septembre à tous les salariés présents entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril. Le montant de la prime sera proratisé au temps de présence :

- Si le nombre d'heures rémunérées sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020 est supérieur ou égal à 151.67 : **100% de la prime**
- Si le nombre d'heures rémunérées sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020 est inférieur à 151.67 et supérieur ou égal à 75.84 : **50% de la prime**
- Et si le nombre d'heures rémunérées sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020 est inférieur à 75.84 : **calcul au réel du temps de présence**

Cette prime dite « Covid » vient traduire en complément de celles versées en mai, la volonté de reconnaissance du Conseil d'administration de l'ASEI qui n'a pas attendu les différentes hésitations des pouvoirs publics selon les modes de tarification, le type d'établissements et les zones géographiques pour agir.

De la même façon, la revalorisation salariale sera un sujet de rentrée avec les pouvoirs publics afin que le « Ségur de la santé » qui a accordé des augmentations pérennes de salaires pour les salariés du sanitaire et des EHPAD se poursuive pour les salariés du social, du domicile et du handicap, ainsi que pour les médecins.

Je souhaite qu'au sein de l'ASEI les négociations avancent sur la qualité de vie au travail, le télétravail et différents autres sujets qui sont portés par les organisations syndicales.

En conclusion, personne n'est en capacité de dire combien de temps va durer la période Covid actuelle et quel en sera le déroulement ni le dénouement.

C'est pourquoi il nous appartient d'être auprès des personnes que nous accompagnons et qui nous font confiance et d'aller vers celles qui restent au domicile. Et je sais que vous saurez le faire par votre engagement et vos compétences professionnels. Et vous savez que la Présidente et les administrateurs de l'ASEI, le directeur général et ses équipes au siège et dans les bassins, ainsi que vos collègues avec lesquels vous faites équipe, seront là pour vous soutenir dans votre noble mission.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments chaleureux.

Le directeur général, **Ph. JOURDY**